

De la prise de possession à l'accord de Nouméa : 150 ans de liens institutionnels et politiques entre la France et la Nouvelle-Calédonie

par

Sarah MOHAMED-GAILLARD*

RÉSUMÉ

Après l'immobilisme institutionnel de la période coloniale, la Nouvelle-Calédonie a expérimenté depuis 1946 une dizaine de statuts et semble avoir retrouvé depuis les accords de Matignon une certaine stabilité statutaire. Au-delà de ces évolutions, nous pouvons relever certaines permanences des relations institutionnelles et politiques entre l'État français et la Nouvelle-Calédonie.

MOTS-CLÉS : colonisation, institutions, politique, statut, terre.

ABSTRACT

After the institutional immobilism of the colonial period, New Caledonia has tested about ten statutes since 1946 and seems to have found a certain statutory stability since the Matignon Accord. Beyond these evolutions, there is a certain stability in the institutional relations and policy between the French State and New Caledonia.

KEYWORDS: colonisation, institutions, politics, status, land.

Depuis sa prise de possession par la France en 1853, la Nouvelle-Calédonie fut colonie de 1853 à 1940, puis territoire d'Outre-mer de 1946 à 1998, et jouit depuis la signature de l'accord de Nouméa en 1998 d'un statut inédit que le secrétaire d'État Jean-Jacques Queyranne, qui en est l'un des artisans, se refuse à qualifier en termes juridiques. La Nouvelle-Calédonie, seule colonie de peuplement de l'Outre-mer français, est aussi celle dont la population autochtone a été la plus durement soumise au cantonnement et au système de l'indigénat. Toutefois, elle est aujourd'hui le premier territoire français à jouir d'une citoyenneté qui lui est propre. Quelles évolutions ont conduit la Nouvelle-Calédonie du régime le plus strict aux perspectives ouvertes par l'accord de Nouméa ?

La Nouvelle-Calédonie devient colonie française

Les missionnaires maristes français, présents sur la Grande Terre depuis 1843, ne cessent de réclamer à la France la prise de possession de l'archipel. C'est chose faite le 24 septembre 1853. Toutefois, cette décision ne semble pas tant répondre à un projet colonial qu'à la volonté d'assurer à la France une place dans un océan de plus en plus convoité. Napoléon III est, en effet, peu favorable aux possessions lointaines et privilégie une politique d'influence qui vise à assurer à la France des points d'appuis politiques, stratégiques et économiques.

Devenue française, la Nouvelle-Calédonie est placée jusqu'en 1860 sous le commandement

* ATER à l'université Paris IV-Sorbonne, doctorante en histoire contemporaine, sarah.mg@noos.fr